

DECRET N° 2012-064 DU 29 MARS 2012

portant nomination du Colonel **BATOSSI Léonard**
en qualité de Chef d'Etat Major Adjoint des Forces
Aériennes.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012- 004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2010-593 du 31 décembre 2010 modifiant et complétant le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 mars 2012.

DECRETE :

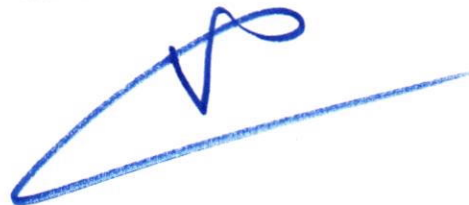
Article 1^{er} : Le Colonel **BATOSSI Léonard** est nommé Chef d'Etat Major Adjoint des Forces Aériennes.



Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDD 4 MECN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 23
MDN 4 -EMG 2- CEMAT 2 CEMFA 02-CEMFN 02- DGGN 02- SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.-

